



# Plan Local d'Urbanisme

Commune de  
**SAINTE MÈRE**

**PLU APPROUVÉ**

## PLAN DE ZONAGE

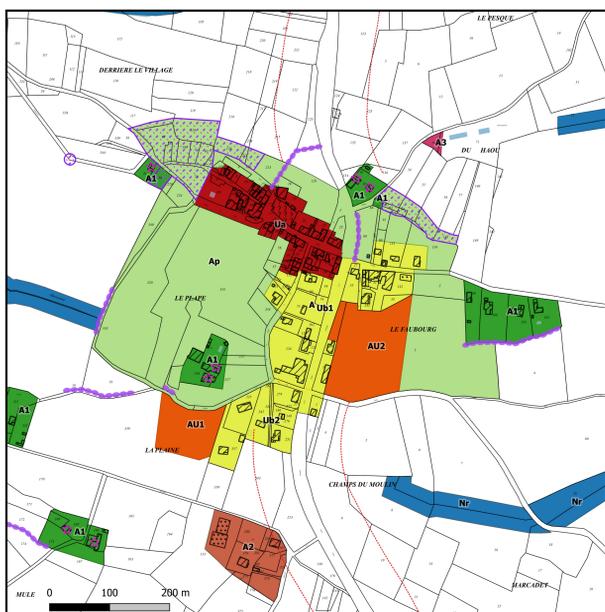
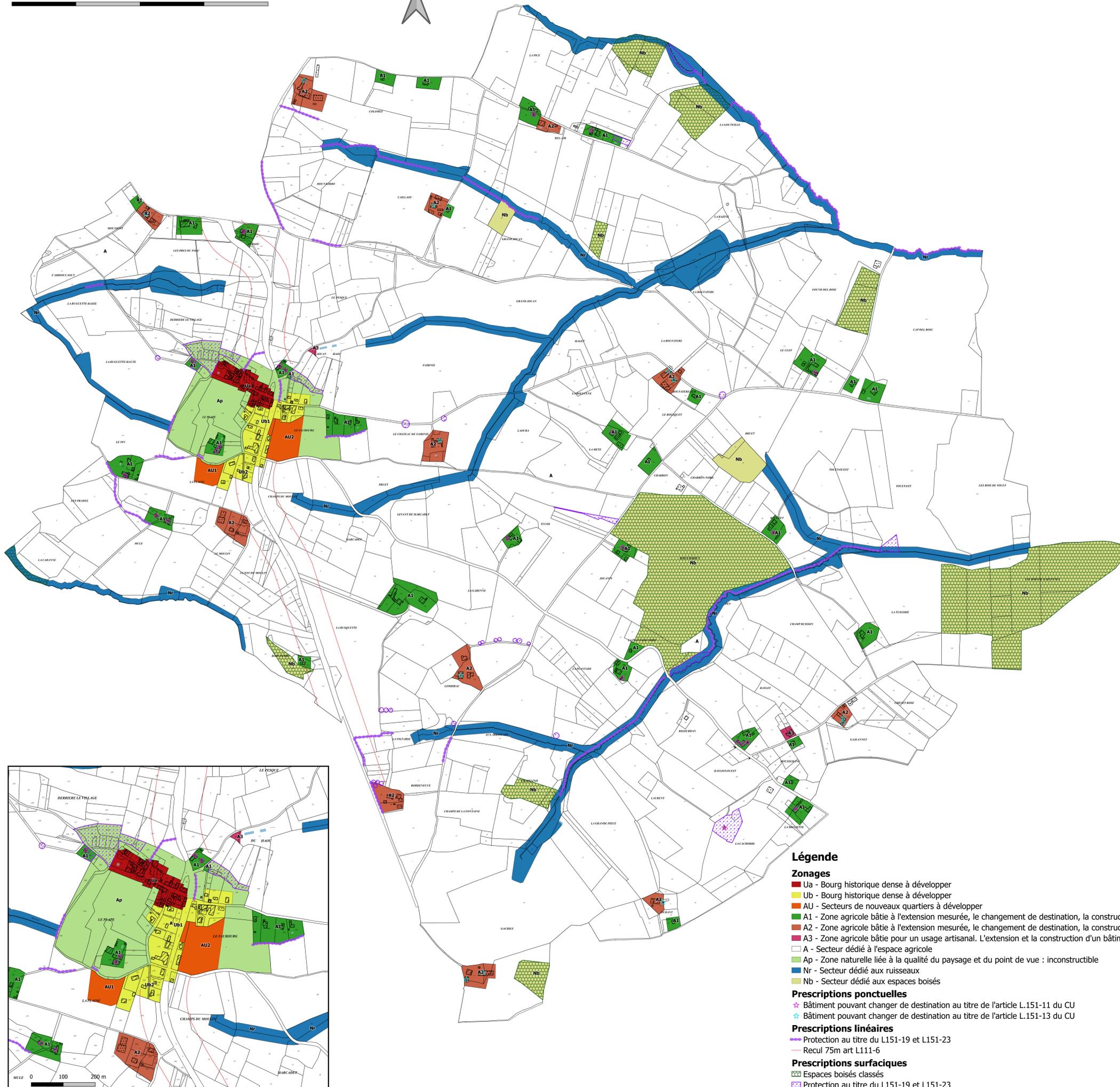
Échelle : 1/5000

PLU arrêté le : 17 juin 2015

PLU approuvé le : 14 décembre 2016

Modification simplifiée - 1 : 18 décembre 2019

**4-1**



### Légende

#### Zonages

- Ua - Bourg historique dense à développer
- Ub - Bourg historique dense à développer
- AU - Secteurs de nouveaux quartiers à développer
- A1 - Zone agricole bâtie à l'extension mesurée, le changement de destination, la construction d'annexes à l'habitat sont autorisés
- A2 - Zone agricole bâtie à l'extension mesurée, le changement de destination, la construction d'annexes à l'habitat sont autorisés ainsi que les constructions nécessaires à l'activité agricole
- A3 - Zone agricole bâtie pour un usage artisanal. L'extension et la construction d'un bâtiment liés à l'activité principale sera autorisée
- A - Secteur dédié à l'espace agricole
- Ap - Zone naturelle liée à la qualité du paysage et du point de vue : inconstructible
- Nr - Secteur dédié aux ruisseaux
- Nb - Secteur dédié aux espaces boisés

#### Prescriptions ponctuelles

- ★ Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
- ★ Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L.151-13 du CU

#### Prescriptions linéaires

- Protection au titre du L151-19 et L151-23
- Recul 75m art L111-6

#### Prescriptions surfaciques

- Espaces boisés classés
- Protection au titre du L151-19 et L151-23